



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 29 Novembre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 21/11/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. HERVIN Claude, M. MAILLE Jean-Marie, M. DEBCZAK Jean-Michel, M. TURBAN Jean-Claude, M. MULLER Patrick, M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. DREVILLE Gérard, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest

Suppléant(s) : M. HERVIN Claude (de M. COLLIN Eric), M. MAILLE Jean-Marie (de M. DUFUMIER Dominique), M. DEBCZAK Jean-Michel (de M. BOCQUET Jean-Charles), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VARON Bernard à M. DESHAYES François, M. SPECQ André à M. MELLA Daniel, Mme POLLET Clarisse à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. DUFUMIER Dominique, M. BOCQUET Jean-Charles

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDRU Gilles, M. MANSOUX Michel, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, M. EPALLE Jean, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. COLLIN Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 autorisant les collectivités à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant que compte tenu de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service jusqu'au vote du budget primitif 2023, une ouverture anticipée de crédits d'investissement est proposée au conseil syndical.

Considérant que le montant total du crédit à ouvrir est de 1 042 727.08 € et se répartit comme ci-après :

Article	Objet	Montants votés en 2022	Montant des crédits à ouvrir
2031	Frais d'études	232 723.05 €	58 180.76 €
2051	Concessions et droits similaires	53 000.00 €	13 250.00 €
2151	Installations complexes spécialisées	142 561.00 €	35 640.25 €
2183	Matériel de bureau et informatique	43 000.00 €	10 750.00 €
2184	Mobilier	14 000.00 €	3 500.00 €
2188	Autres	236 530.00 €	59 132.50 €
2313	Constructions	701 582.59 €	175 395.65 €
2315	Installations matériel et outillage	700 921.04 €	175 230.26 €
2317	Immobilisations reçues Mise à disposition	2 046 590.66 €	511 647.66 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à ouvrir par anticipation au budget 2023 les crédits ci-dessus détaillés

DIT que ces crédits seront repris au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 A Asnières sur Oise, le 01/12/2022
 Le Président